



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Menuisier installateur

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	1/46

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	6
Fiche emploi type	7
Fiches activités types de l'emploi	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	15
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	41
Glossaire du REAC	43

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	3/46

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le Menuisier installateur est le spécialiste de la mise en œuvre de nombreux produits pour tous types de chantiers (construction neuve ou rénovation). Au regard du développement des marchés, du besoin de recrutement des entreprises et des évolutions réglementaires, de nouvelles compétences se dessinent et d'autres sont actualisées. Le titre professionnel de Menuisier installateur permet de répondre aux exigences du secteur en termes d'employabilité.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Le secteur, constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises, est soumis très fortement aux aléas économiques des marchés. Les entreprises sont répertoriées principalement dans les codes NAF suivants - 4332B « Travaux de menuiserie métallique et serrurerie » et 4332A « Travaux de menuiserie bois et PVC ». Elles sont essentiellement tournées vers le marché de la maison individuelle et le logement collectif (construction neuve ou rénovation). Dans un contexte sanitaire, économique et réglementaire en constante évolution, des enquêtes ont été menées auprès des entreprises afin d'identifier de nouvelles compétences.

En menuiserie extérieure, l'activité principale des entreprises concerne l'installation de portes et de fenêtres pour 70%, de volets battants et roulants pour 64%, de portails pour 63% et de stores bannes pour 42%. L'installation et le raccordement de motorisations sont significatifs.

En menuiserie intérieure, l'activité principale des entreprises concerne l'installation de portes pour 57%, d'éléments mobiliers et d'équipements pour 54%, de parquets massifs, contrecollés ou stratifiés pour 54% et d'escaliers en bois pour 37%

Afin de mieux répondre aux attentes des entreprises et de garantir une employabilité dans différentes entreprises du secteur, il est proposé une configuration en trois blocs de compétences portant sur le cœur du métier.

Liste des activités

Ancien TP : Menuisier poseur-installateur

Activités :

- Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures
- Poser des ouvrages de menuiserie intérieure
- Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation

CCS :

- Installer des portails extérieurs motorisés

Nouveau TP : Menuisier installateur

Activités :

- Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures
- Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire
- Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	5/46

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures	1	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures
		2	Installer des portes et fenêtres extérieures
		3	Installer des volets battants et roulants
2	Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire	4	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire
		5	Installer des portails
		6	Installer des stores bannes
3	Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel	7	Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur
		8	Adapter et installer des menuiseries intérieures
		9	Adapter et installer des escaliers en bois
		10	Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés
		11	Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur
		12	Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	6/46

FICHE EMPLOI TYPE

Menuisier installateur

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le Menuisier installateur intervient sur des chantiers de construction concernant l'habitat individuel et collectif neuf ou ancien, et les établissements recevant du public. En extérieur, il installe des produits de type : portes, fenêtres, volets, portails et stores avec ou sans motorisation. En intérieur, il adapte et installe des portes, des escaliers, des parquets et des éléments mobiliers (dressing, cuisine, salle de bain). La majorité des produits posés sont issus d'unités de fabrication industrielle.

À partir d'un dossier technique et de consignes transmis par son hiérarchique, le menuisier installateur prépare et organise l'exécution des travaux d'installation. En extérieur, il installe et équipe des menuiseries, des fermetures extérieures et des éléments de sécurité et de protection solaire. En intérieur, il aménage un espace à usage privé ou professionnel. Il nettoie le chantier, trie et évacue les déchets conformément à la réglementation en vigueur. Il renseigne le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des équipements installés et peut être amené à participer à la réception du chantier avec le chef d'équipe ou le chef d'entreprise.

Le Menuisier installateur manipule des charges lourdes et encombrantes avec des stations de travail de tous types (debout, accroupi, à genoux), et utilise des matériels électroportatifs. Il doit dans ce cadre, porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives définies dans le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) ou le document unique (DU). Pour assumer sa responsabilité sociétale et environnementale, l'entreprise met en place des procédures spécifiques que les tenants de l'emploi sont tenus de respecter. Sous contrôle d'un chef d'équipe, il exécute les travaux courants et peut être amené à travailler en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes.

Les conditions d'exercice s'accompagnent de changements de chantier amenant à des déplacements fréquents. Les horaires sont relativement réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de menuiserie.

Les sociétés d'intérim.

Les grandes et moyennes entreprises commerciales (en tant que salarié ou artisan).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Menuisier installateur.

Installateur de menuiseries et fermetures extérieures.

Installateur de cuisines.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi, le Code du Travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du Code du Travail). Article R4544-9. - Les

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	7/46

opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, dans le cas où le professionnel est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures

Installer des portes et fenêtres extérieures

Installer des volets battants et roulants

2. Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire

Installer des portails

Installer des stores bannes

3. Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur

Adapter et installer des menuiseries intérieures

Adapter et installer des escaliers en bois

Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés

Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur

Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Conventions collectives nationales du bâtiment ouvriers - IDCC 1596 et 1597

Code(s) NSF :

234s--Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles

Fiche(s) Rome de rattachement

F1607 Pose de fermetures menuisées

F1604 Montage d'agencements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	8/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans des bâtiments neufs ou existants, le tenant de l'activité installe des portes, fenêtres et volets, conformément aux règles de mise en œuvre (NF DTU), aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions neuves et extensions (RE 2020) et à la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP).

À partir de plans et de consignes transmis par son hiérarchique, le tenant de l'activité prépare le matériel et l'outillage, approvisionne et distribue des menuiseries et fermetures extérieures à installer sur le chantier. Il vérifie et accepte le support. Il implante, règle et fixe des menuiseries et fermetures extérieures. Il effectue la mise en œuvre des produits d'étanchéité. Il installe et effectue la mise en service des motorisations. Il nettoie le chantier. Dans le cadre de la transition écologique, il tri et évacue les déchets en fonction de leur classe et effectue une dépose de matériaux ou d'ouvrages (recyclage ou transformation). Les travaux sont effectués dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il tient compte de l'avancement des travaux d'autres corps d'état pour assurer sa prestation.

En fonction de l'organisation de l'entreprise et des chantiers, le tenant de l'activité est amené à travailler en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Les règles de mise en œuvre varient en fonction de la nature des supports et doivent être impérativement respectées. Il utilise des matériels électroportatifs et réalise l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur (PIRL, échafaudage, nacelle, plate-forme, harnais), la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques. Les déplacements sont fréquents (éloignement du site de l'entreprise, interventions sur plusieurs chantiers), avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du Code du travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, dans le cas où le professionnel est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures

Installer des portes et fenêtres extérieures

Installer des volets battants et roulants

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	9/46

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	10/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans des bâtiments neufs ou existants, le tenant de l'activité installe des portails et des protections solaires, conformément aux règles de mise en œuvre (NF DTU), et aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions neuves et extensions (RE 2020).

À partir de plans et de consignes transmis par son hiérarchique, le tenant de l'activité prépare le matériel et l'outillage, approvisionne et distribue des éléments de sécurité et de protection solaire à installer sur le chantier. Il vérifie, accepte le support, implante, règle et fixe les éléments de sécurité et de protection solaire. Il installe et effectue la mise en service des motorisations. Il nettoie le chantier. Dans le cadre de la transition écologique, il tri et évacue les déchets en fonction de leur classe et effectue une dépose de matériaux ou d'ouvrages (recyclage ou transformation). Les travaux sont effectués dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il tient compte de l'avancement des travaux d'autres corps d'état pour assurer sa prestation.

En fonction de l'organisation de l'entreprise et des chantiers, le tenant de l'activité est amené à travailler en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Les règles de mise en œuvre varient en fonction de la nature des supports et doivent être impérativement respectées. Il utilise des matériels électroportatifs et réalise l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur (PIRL), la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques. Les déplacements sont fréquents (éloignement du site de l'entreprise, interventions sur plusieurs chantiers), avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du Code du travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, dans le cas où le professionnel est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire

Installer des portails

Installer des stores bannes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	11/46

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	12/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sur le chantier, à partir d'un dossier technique transmis par son hiérarchique, le tenant de l'activité intervient après la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment (pose de la couverture, des menuiseries et fermetures extérieures), pour aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel.

Il organise les moyens relatifs à l'installation. Il effectue le chargement, la livraison, le stockage, l'approvisionnement, la distribution, l'implantation, l'adaptation et l'installation de portes, d'escaliers, de parquets et d'éléments mobiliers d'un aménagement intérieur. Il peut être amené à adapter ou modifier des cloisons en plaque de plâtre. Il adapte des menus ouvrages (plinthes, moulures, chant plats, baguettes d'angle). Il installe et met en service des équipements sanitaires, électriques et électroménagers. Il effectue des démarches de fin de chantier. Lors de ces opérations, le tenant de l'activité respecte les règles d'hygiène et de sécurité. Dans le cadre de la transition écologique, il tri et évacue les déchets en fonction de leur classe et effectue une dépose de matériaux ou d'ouvrages (recyclage ou transformation). Il tient compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état pour assurer sa prestation.

En raison des contraintes liées à la manutention et la distribution des produits (poids, encombrement, situations d'installation, délais à respecter, etc.), il est amené à travailler en équipe. Il met en œuvre les dispositifs de sécurité nécessaires pour sa protection et celle des personnes présentes sur le chantier. Les déplacements sont fréquents (éloignement du site de l'entreprise, interventions sur plusieurs chantiers), avec des horaires relativement réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements d'horaires. Il participe à la démarche de prévention des risques liés aux machines, qui repose sur les principes généraux définis dans le Code du travail. Il utilise des machines-outils qui exposent aux risques de rejet, de coupure et de sectionnement, au bruit, aux vibrations et à l'inhalation de poussières de bois. Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail qui nécessitent l'utilisation de PIRL, d'échafaudages, de nacelles et le port d'équipements de protection individuelle adaptés : masque anti-poussières, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons auditifs, casque anti bruit, etc. La prise en compte du tri sélectif des déchets (chutes de panneaux dérivés, aérosols, emballage de produits), a une incidence sur l'organisation de l'entreprise.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'activité, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'activité, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400V et 32A courant alternatif) (Article R4544-9 et R4544-10 du Code du travail).

Article R4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, dans le cas où le professionnel est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur
Adapter et installer des menuiseries intérieures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	13/46

Adapter et installer des escaliers en bois
Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés
Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur
Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	14/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques (plans, nomenclatures, etc.), mettre en place une organisation couvrant la préparation et de l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures.

Sur le site de l'entreprise :

- Dresser des listes exhaustives de matériels, d'équipements de sécurité et d'outillages nécessaires à l'installation et préparer ceux-ci en prenant en compte les paramètres liés à l'efficience du chantier, à la manutention des ouvrages, à la gestion des déchets, aux accès en sécurité des personnes aux postes de travail (exemple : harnais avec point d'ancrage mobile, échafaudage, plate-forme individuelle roulante légère).
- Organiser les approvisionnements des matériaux, des menuiseries, des fermetures et des équipements compte tenu du flux d'avancement envisagé pour l'exécution des travaux d'installation.
- Effectuer une maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage.
- Situer le lieu du chantier, définir les conditions d'accès et de stationnement (type de bâtiment, localiser l'étage (ascenseur, escalier), digicode, impossibilité de faire un demi-tour, largeur du portail, etc.), et se coordonner avec le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.

Pour une phase de relevés avant travaux d'installation :

- Effectuer un relevé dimensionnel (mètre, laser), et relever les spécifications géométriques de la baie sur un croquis.
- Décrire au mieux l'état et la nature du support et utiliser un smartphone pour faire des prises de vues générales ou des photos de détails sur les points le nécessitant.
- Evaluer les contraintes liées à la protection des biens et des personnes et apporter une réponse en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone).

Sur le lieu d'exécution des travaux d'installation :

- Manipuler et stocker des menuiseries et fermetures dans un local sécurisé et fermé, à l'abri de l'eau, et des projections diverses (pour le stockage des éléments relativement grands ou volumineux, apporter des solutions techniques liées aux caractéristiques du chantier).
- Tenir compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état et organiser la réception et la distribution des menuiseries et fermetures selon le phasage du chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en amont et en aval de l'installation sur site. Il est à même de prendre des initiatives, de justifier ses modes opératoires. Il fait le choix des outils et des moyens nécessaires au chantier. Il possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en œuvre, des matériels, des normes techniques et des règles de sécurité. Il prend en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Critères de performance

La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La fiche de relevés (état et nature du support, dimensionnel et géométrie de la baie) est correctement renseignée.

Les menuiseries et fermetures sont correctement stockées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	15/46

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier en matériel et matériaux.
Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Exploiter un dossier d'installation et une documentation technique normative NF DTU.
Décrire de façon exhaustive l'ensemble des travaux à réaliser et préparer des éléments d'adaptation ou d'ajustement.
Situer le site du chantier (adresse, condition d'accès), définir les exigences propres au chantier (transport, approvisionnement, manutention), et contacter le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.
Effectuer un relevé (état et nature du support, dimensionnel et géométrie de la baie).
Effectuer une maintenance de premier niveau afin de prolonger la durée de vie des matériels et outillages tout en permettant une sécurité optimale de l'opérateur.
Préparer le matériel et l'outillage nécessaire aux travaux d'installation sur le chantier.
Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS).
Evaluer les risques d'accident liés à la configuration du chantier et apporter une réponse en termes de prévention (documentation sur la prévention des risques).

Respecter les règles de sécurité lors de la manutention.
Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (INRS, OPPBTP, CRAM, CSE).
Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs).
Connaissance de la manutention manuelle de charges.
Connaissance de la manipulation de charges lourdes.
Connaissance des techniques d'installation respectant les documents techniques unifiés et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 36.5, NF DTU 34.4, NF P 85 570).
Connaissance de la Réglementation environnementale 2020.
Connaissance du test d'étanchéité à l'air (porte soufflante).
Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.
Connaissance des normes environnementales.
Connaissance de la terminologie du bâtiment.
Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
Connaissance de l'environnement chantier (se repérer sur un plan, accessibilité).
Connaissance des types de menuiseries et fermetures.
Connaissance des caractéristiques des supports.
Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.
Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	16/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Installer des portes et fenêtres extérieures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans d'installation et de consignes, installer des portes, des coulissants et des fenêtres extérieures en applique au nu intérieur ou extérieur, en feuillure, en tunnel, et en rénovation partielle (conserver le dormant existant) selon les règles professionnelles et dans le respect des règles de sécurité.

Pour la rénovation partielle :

- Vérifier la solidité du bâti existant, démonter les organes de rotation et de condamnation et assurer le stockage provisoire sur le chantier des battants.
- Assurer l'étanchéité du bâti existant et la maçonnerie.
- Déligner éventuellement les cochonnets ou combler les feuillures du bâti existant.
- Après l'installation d'une menuiserie en rénovation partielle, couper, ajuster et poser les habillages de finition.

Pour toutes les installations :

- Vérifier la correspondance d'une menuiserie extérieure et d'un support (hauteur et largeur en tableau fini, hauteur de l'allège, empâtement du doublage à venir), et apprécier si le support est apte à recevoir une menuiserie extérieure et effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Implanter, positionner, régler (niveau, aplomb) et fixer une menuiserie extérieure en respectant les tolérances admissibles.
- Assurer l'étanchéité entre un support du gros œuvre et une menuiserie extérieure.
- Installer les accessoires (poignées, caches, couvre-joint, grille, etc.), et effectuer les réglages nécessaires au bon fonctionnement d'une menuiserie extérieure.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri sélectif des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien d'une menuiserie extérieure.
- Renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'une menuiserie extérieure.

Pour la rénovation partielle :

- Vérifier la solidité du bâti existant, démonter les organes de rotation et de condamnation et assurer le stockage provisoire sur le chantier des battants.
- Assurer l'étanchéité du bâti existant et la maçonnerie.
- Déligner éventuellement les cochonnets ou combler les feuillures du bâti existant.
- Après l'installation d'une menuiserie en rénovation partielle, couper, ajuster et poser les habillages de finition.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe sur chantier et parfois en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (perforateur, perceuse, visseuse, etc.), nécessaire à la fixation en conformité avec les recommandations du constructeur et les règles de sécurité. Le professionnel peut effectuer des travaux temporaires en hauteur. Les équipements de protection individuelle en relation avec l'activité doivent être portés.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche
L'implantation, les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), et les procédures d'installation d'une menuiserie extérieure respectent la norme NF DTU 36.5.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	17/46

Le choix et la qualité de mise en œuvre des fixations d'une menuiserie extérieure sont adaptés au support. La mise en œuvre des calfeutrements secs (mastic, mousses imprégnées de classe 1 (NF P 85 570) ou membranes d'étanchéité), assure la durabilité des performances d'étanchéité d'une menuiserie extérieure. L'installation des équipements sur une menuiserie extérieure ne laisse pas apparaître des rayures, marques ou salissure.

La fiche qualité d'une menuiserie extérieure est renseignée et assure la traçabilité.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des menuiseries et effectuer une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.

Baliser et mettre en œuvre des dispositifs de protection des biens et des personnes.

Effectuer une lecture de plans et distribuer des menuiseries et leurs accessoires aux endroits prévus et vérifier la correspondance avec les supports.

Implanter, positionner et régler (niveau, aplomb) une menuiserie en respectant les tolérances admissibles.

Effectuer des scellements secs.

Assurer l'étanchéité entre le support du gros œuvre et les menuiseries.

Effectuer le réglage d'une menuiserie (pivot d'ouvrant, compas, galets, etc.) et installer les accessoires (poignées, caches, etc.).

Vérifier l'état d'un dormant existant (sain, correctement fixé).

Déposer des organes de rotation et de condamnation (paumelle, gâche) sur un dormant existant.

Sur un dormant bois existant nettoyer, dépoussiérer et appliquer un produit insecticide et fongicide naturel.

Effectuer l'étanchéité entre un dormant existant et la maçonnerie.

Délimiter éventuellement les cochonnets ou combler les feuillures d'un dormant bois existant.

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.

Effectuer un autocontrôle et renseigner les fiches Qualité.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Travailler en site occupé.

Communiquer avec un client.

Connaissance des techniques d'installation et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 20.1, NF DTU 36.5, NF P 85 570).

Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.

Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).

Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	18/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Installer des volets battants et roulants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de consignes, installer des fermetures extérieures avec ou sans motorisation.

Dans le cadre d'une rénovation :

Déposer proprement des fermetures extérieures (recyclage, transformation), et assurer le stockage provisoire sur le chantier.

Pour toutes les installations :

- Vérifier la correspondance d'une fermeture extérieure et d'un support (hauteur et largeur en tableau fini, hauteur de l'allège, empâtement du doublage à venir), apprécier si le support est apte à recevoir une fermeture extérieure et effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Equiper un volet battant ou roulant des différents accessoires (espagnolette, butées, arrêts, plaque de treuil, jambe de force, coulisses, sous-face, coffre, sangle, treuil).
- Implanter un volet battant ou roulant, tracer les repères d'installation et les passages de manœuvres et percer les éléments porteurs (murs, structures, etc.).
- Positionner, régler (niveau, aplomb) et fixer un volet battant en respectant les tolérances admissibles.
- Positionner, régler (niveau, aplomb) et fixer un volet roulant en respectant les tolérances admissibles.
- Sélectionner les accessoires et techniques de fixation (platine visser ou à sceller, patte à scellement, vis à expansion, scellement chimique, mortier à sceller), pour un volet battant ou roulant.
- Effectuer des scellements secs et des mortiers préalablement dosés et gâchés dans différents matériaux support (creux ou plein) pour un volet roulant ou battant.
- Assurer l'étanchéité entre le support du gros œuvre et un volet roulant.
- Raccorder une motorisation dans une boîte de dérivation préalablement installée par un électricien conformément aux normes et réglementations en vigueur et effectuer les réglages nécessaires.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri sélectif des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien d'un volet battant ou roulant.
- Rendre compte de son travail et renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'un volet battant ou roulant.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe sur chantier et parfois en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (perforateur, perceuse, visseuse, etc.) nécessaire à la fixation en conformité avec les recommandations du constructeur et les règles de sécurité. Les travaux temporaires en hauteur Les équipements de protection individuelle en relation avec l'activité doivent être portés. Des contrôles ponctuels sont effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions de la baie respectent la norme NF DTU 20.1.

Les procédures d'installation d'un volet battant ou roulant sont correctes.

Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), pour l'installation d'un volet battant ou roulant sont conformes à la norme NF DTU 34.4.

Le choix de mise en œuvre des fixations d'un volet battant ou roulant est adapté au support.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	19/46

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des fermetures et effectuer une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.

Baliser et mettre en œuvre des dispositifs de protection des biens et des personnes.

Effectuer une lecture de plans et distribuer des fermetures et leurs accessoires aux endroits prévus et vérifier la correspondance avec les supports.

Installer et fixer un volet battant (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Installer et fixer un volet roulant (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Installer et raccorder une motorisation.

Effectuer l'étanchéité entre une fermeture et une maçonnerie.

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.

Effectuer un autocontrôle et renseigner les fiches Qualité.

Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Travailler en site occupé.

Communiquer avec un client.

Connaissance des techniques d'installation et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 20.1, NF DTU 34.4).

Connaissance de la réglementation en matière de fermeture NF C15-100.

Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.

Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).

Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	20/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques (plans, notices techniques, etc.), mettre en place une organisation couvrant la préparation proprement dite de l'exécution des travaux d'installation de portails et de stores bannes avec ou sans motorisation.

Sur le site de l'entreprise :

- Dresser des listes exhaustives des matériels, d'équipements de sécurité et d'outillages nécessaires à l'installation, et préparer ceux-ci en prenant en compte les paramètres liés à l'efficience du chantier, à la manutention des ouvrages, à la gestion et au tri sélectif des déchets, aux accès en sécurité des personnes aux postes de travail (exemple : plate-forme individuelle roulante légère).
- Organiser les approvisionnements des portails, des stores bannes et des équipements compte tenu du flux d'avancement envisagé pour l'exécution des travaux d'installation.
- Effectuer une maintenance de premier niveau du matériel et de l'outillage.
- Situer le lieu du chantier, définir les conditions d'accès et de stationnement (type de bâtiment, localiser l'étage (ascenseur, escalier), digicode, impossibilité de faire un demi-tour, largeur du portail, etc.), et se coordonner avec le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.
- Tenir compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état.

Pour une phase de relevés avant travaux d'installation :

Effectuer un relevé dimensionnel (mètre, laser), et relever les spécifications géométriques sur un croquis.

- Décrire au mieux l'état et la nature du support et utiliser un smartphone pour faire des prises de vues générales ou des photos de détails sur les points le nécessitant.
- Evaluer les contraintes liées à la protection des biens et des personnes et apporter une réponse en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en amont et en aval de l'installation sur site. Il est à même de prendre des initiatives, de justifier ses modes opératoires. Il fait le choix des outils et des moyens nécessaires au chantier. Il possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en œuvre, des matériels, des normes techniques et des règles de sécurité. Il prend en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Critères de performance

La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La fiche de relevés (état et nature du support, dimensionnel, géométrie), est correctement renseignée. Les réponses apportées en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone), sont adaptées à la situation.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Approvisionner un chantier en matériel et matériaux.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	21/46

Exploiter un dossier d'installation et une documentation technique normative NF DTU.
 Décrire de façon exhaustive l'ensemble des travaux à réaliser et préparer des éléments d'adaptation ou d'ajustement.
 Situer le site du chantier (adresse, condition d'accès), définir les exigences propres au chantier (transport, approvisionnement, manutention), et contacter le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.
 Effectuer un relevé (état et nature du support, dimensionnel et géométrie).
 Effectuer une maintenance de premier niveau afin de prolonger la durée de vie des matériels et outillages tout en permettant une sécurité optimale de l'opérateur.
 Préparer le matériel et l'outillage nécessaire aux travaux d'installation sur le chantier.
 Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS).
 Evaluer les risques d'accident liés à la configuration du chantier et apporter une réponse en termes de prévention (documentation sur la prévention des risques).

Respecter les règles de sécurité lors de la manutention.
 Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (INRS, OPPBTP, CRAM, CSE).
 Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs).
 Connaissance de la manutention manuelle de charges.
 Connaissance de la manipulation de charges lourdes.
 Connaissance des techniques d'installation respectant les documents techniques unifiés et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 34.4).
 Connaissance de la Réglementation environnementale 2020.
 Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
 Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.
 Connaissance des normes environnementales.
 Connaissance de la terminologie du bâtiment.
 Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
 Connaissance de l'environnement chantier (se repérer sur un plan, accessibilité).
 Connaissance des types de portails et stores bannes.
 Connaissance des caractéristiques des supports.
 Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.
 Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	22/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Installer des portails

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de consignes, installer des portes de garage, portails battants et coulissants avec ou sans motorisation.

- Apprécier si le support est apte à recevoir un portail et effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Consulter les notices d'installation d'un portail (fournisseur) et adapter la méthode de travail aux types de supports et à la nature de la prestation.
- Sélectionner les accessoires et techniques de fixation (platine visser ou à sceller, patte à scellement, vis à expansion, scellement chimique, mortier à sceller) pour l'installation d'un portail.
- Planter un portail, tracer les repères d'installation et les passages de manœuvres et percer les éléments porteurs (poteaux, murs, structures, etc.).
- Positionner, régler (niveau, aplomb) et fixer un portail en respectant les tolérances admissibles.
- Vérifier les tolérances d'installation d'un portail, avant fixation définitive.
- Effectuer des scellements secs dans différents matériaux support (creux ou plein) pour un portail.
- Effectuer l'installation d'une motorisation sur un portail.
- Installer et raccorder une motorisation dans une boîte de dérivation préalablement installée par un électricien conformément aux normes et réglementations en vigueur et effectuer les réglages nécessaires.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri sélectif des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien d'un portail et la procédure d'utilisation d'une motorisation.
- Rendre compte de son travail et renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'un portail.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe sur chantier et parfois en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (perforateur, perceuse, visseuse...) nécessaire à la fixation en conformité avec les recommandations du constructeur et les règles de sécurité. Les travaux temporaires en hauteur Les équipements de protection individuelle en relation avec l'activité doivent être portés. Des contrôles ponctuels sont effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions du support respectent la norme NF DTU 20.1.

Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), pour l'installation d'un portail sont conformes à la norme NF DTU 34.1.

Le choix de mise en œuvre des fixations d'un portail est adapté au support.

Les préconisations d'installation et de mise en service d'une motorisation répondent aux exigences du constructeur.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Baliser et mettre en œuvre des dispositifs de protection des biens et des personnes.

Installer et fixer un portail battant (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Installer et fixer un portail coulissant (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Installer et raccorder une motorisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	23/46

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Effectuer un autocontrôle, transmettre par écrit de données simples et renseigner les fiches qualité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.
Travailler en site occupé.
Communiquer avec un client.

Connaissance des techniques d'installation et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 20.1, NF DTU 34.1).
Connaissance de la norme de sécurité relative aux portails motorisés (norme européenne EN 13241-1).
Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.
Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	24/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Installer des stores bannes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de consignes, installer des protections solaires avec ou sans motorisation.

- Vérifier la correspondance d'un store banne et d'un support, apprécier si le support est apte à le recevoir, effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Consulter les notices d'installation d'un store banne (fournisseur) et adapter la méthode de travail aux types de supports et à la nature des prestations.
- Monter et assembler un store banne (axe de rotation, supports de rotation, coffre, toile, etc.).
- Implanter un store banne, tracer les repères d'installation et les passages de manœuvres et percer les éléments porteurs (murs, structures, etc.).
- Positionner, sélectionner les techniques de fixation (vis à expansion, scellement chimique), et fixer un store banne en respectant les tolérances admissibles.
- Effectuer les réglages nécessaires pour un fonctionnement correct d'un store banne.
- Réaliser l'implantation et l'intégration des systèmes de sécurité (détecteur de vent et pluie).
- Effectuer le raccordement de la motorisation dans une boîte de dérivation préalablement installée par un électricien conformément aux normes et réglementations en vigueur.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri sélectif des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client le fonctionnement et les modalités d'entretien d'un store banne.
- Rendre compte de son travail et renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'un store banne.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe sur chantier et parfois en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de matériel électroportatif (perforateur, perceuse, visseuse, etc.), nécessaire à la fixation en conformité avec les recommandations du constructeur et les règles de sécurité. Le professionnel peut effectuer des travaux temporaires en hauteur (exemple : plateforme individuelle roulante légère).

Les équipements de protection individuelle en relation avec l'activité doivent être portés. Des contrôles ponctuels sont effectués par le chef d'équipe.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

La procédure d'installation d'un store banne est correcte.

Le choix de mise en œuvre des fixations d'un store banne est adapté au support.

Les déchets, suivant leur classe, sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).

L'implantation et l'intégration des systèmes de sécurité respectent le cahier des charges du fournisseur.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des protections solaires et effectuer une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.

Baliser et mettre en œuvre des dispositifs de protection des biens et des personnes.

Installer et fixer un store banne (réception du support, implantation, fixation, contrôle).

Raccorder une motorisation et intégrer des systèmes de sécurité (détecteur de vent et pluie).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	25/46

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Effectuer un autocontrôle, transmettre par écrit des données simples (PV de chantier, petits croquis, photos, etc.), et renseigner les fiches qualité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.
Travailler en site occupé.
Communiquer avec un client.

Connaissance des techniques d'installation et de la réglementation en fonction des supports, des systèmes de fixation et des techniques d'étanchéité (NF DTU 20.1, NF DTU 34.4).
Connaissance de la réglementation en matière de fermeture NF C15-100.
Connaissance de l'outillage électroportatif et des principes de la maintenance de premier niveau.
Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	26/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents techniques (plans, nomenclatures, etc.), mettre en place une organisation couvrant la préparation proprement de l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur.

Sur le site de l'entreprise :

- Dresser des listes exhaustives des matériels, des équipements et des outillages nécessaires à l'installation et préparer ceux-ci en prenant en compte les paramètres liés à l'efficience du chantier, à la manutention des ouvrages, à la gestion et au tri sélectif des déchets (exemple : benne), à l'accès en sécurité aux postes de travail (exemple : plate-forme individuelle roulante légère).
- Organiser les approvisionnements des matériaux, des menuiseries, des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et des équipements compte tenu du flux d'avancement envisagé pour l'exécution des travaux d'installation.
- Effectuer une maintenance de premier niveau des matériels et outillages.
- Avec des machines portatives ou semi-stationnaires, effectuer une préparation d'éléments d'adaptation ou d'ajustement liée aux spécificités et exigences propres à l'exécution des travaux d'installation.
- Situer le lieu du chantier, définir les conditions d'accès et de stationnement (type de bâtiment, localiser l'étage (ascenseur, escalier), digicode, impossibilité de faire un demi-tour, largeur du portail, etc.), et se coordonner avec le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.

Sur le lieu d'exécution pour une phase de relevés avant travaux d'installation :

- Effectuer un relevé dimensionnel (mètre, laser) et relever les spécifications géométriques de l'espace (équerrage, planéité, dimensions, état de surface, hauteurs plafonds, niveaux sols, etc.), et les reporter sur un croquis.
- Décrire au mieux l'état et la nature du support, faire figurer les différents réseaux, les divers équipements, le positionnement et le sens d'ouverture des portes, fenêtres et utiliser un smartphone pour faire des prises de vues générales ou des photos de détails sur les points le nécessitant.
- Evaluer les contraintes liées à la protection des biens et des personnes et apporter une réponse en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone).
- S'assurer que les locaux sont hors d'eau, hors d'air, proches de leur ambiance d'utilisation, dégagés, nettoyés et que les supports et les sols sont exempts de toutes surépaisseurs (plâtre, ciment, enduit, etc.).
- Repérer d'éventuelles difficultés d'approvisionnement pour les éléments relativement grands ou volumiques et apporter éventuellement des solutions techniques liées aux caractéristiques du chantier.

Sur le lieu d'exécution lors des travaux d'installation :

- Manipuler et stocker verticalement les ouvrages dans un local sécurisé et fermé, à l'abri de l'eau, et des projections diverses, et ventilé (en fonction des conditions climatiques les portes peuvent subir des déformations dimensionnelles).
- Tenir compte de l'avancement des travaux des autres corps d'état et organiser la réception et la distribution des éléments mobiliers d'un agencement intérieur selon le phasage du chantier.
- Vérifier avec le client ou son représentant si les travaux des autres corps d'états sont terminés et que les supports sont aptes à recevoir des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en amont et en aval de l'installation sur site. Il est à même de prendre des initiatives, de justifier ses modes opératoires. Il fait le choix des outils et des moyens nécessaires au chantier. Il possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en œuvre,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	27/46

des matériels, des normes techniques et des règles de sécurité. Il prend en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement. Le professionnel peut être amené à travailler avec des collaborateurs en situation de handicap.

Critères de performance

La liste des équipements de sécurité et de l'outillage nécessaires aux travaux d'installation est exhaustive. La description de l'état et de la nature du support permet une exploitation postérieure. Les réponses apportées en termes de prévention (préparer, protéger et sécuriser la zone), sont adaptées à la situation.

La maintenance de premier niveau de l'outillage manuel est maîtrisée.

La préparation d'éléments d'adaptation ou d'ajustement en bois et en panneaux dérivés répond aux spécificités et aux exigences propres au chantier.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Relever des dimensions, des niveaux, des aplombs et des planétés en utilisant des instruments de mesure classiques ou optiques.

Décrire la nature du support et faire figurer les points d'eau (alimentation et évacuation), les branchements électriques et d'éclairages, les équipements de chauffage ou de climatisation, le positionnement et le sens d'ouverture des portes, des fenêtres, etc.

Effectuer des recherches dans un catalogue fournisseur (portes, quincailleries, outillage, etc.).

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité et coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Exploiter un dossier d'installation et une documentation technique normative NF DTU.

Préparer dans du bois massif ou des panneaux dérivés des éléments d'adaptation ou d'ajustement avec des machines portatives ou semi-stationnaires, effectuer des opérations de débit, de corroyage et de profilage de pièces en bois massif, de calibrage et de liaison sur des panneaux dérivés et approvisionner un chantier en matériel et matériaux.

Situer le site du chantier (adresse, condition d'accès), définir les exigences propres au chantier (transport, approvisionnement, manutention), et contacter le client ou son représentant pour convenir des modalités d'intervention.

Effectuer une maintenance de premier niveau afin de prolonger la durée de vie des matériels et outillages tout en permettant une sécurité optimale de l'opérateur.

Préparer le matériel et l'outillage nécessaires aux travaux d'installation sur le chantier.

Décoder et exploiter la documentation sur la prévention des risques (PPSPS).

Evaluer les risques d'accident liés à la configuration du chantier et apporter une réponse en termes de prévention (documentation sur la prévention des risques).

Respecter les règles de sécurité lors de la manutention.

Organiser un poste de travail et mettre en œuvre des modes opératoires pour une exploitation en sécurité.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance de l'ensemble des savoir-faire, des clauses et des normes à satisfaire pour assurer la bonne réalisation des travaux d'installation dans le secteur du bâtiment, tant au niveau de la qualité que de la sécurité (NF DTU).

Connaissance de la Réglementation environnementale 2020.

Connaissance des caractéristiques des supports.

Connaissance du rôle et du domaine d'intervention des acteurs et organismes de la prévention des risques (INRS, OPPBTP, CARSAT, CSE).

Connaissance de l'outillage électroportatif et des machines semi-stationnaires.

Connaissance des moyens manuels et mécaniques de manutention.

Connaître les gestes et postures pour la manutention.

Connaissance des équipements et dispositifs de protection individuelle et collective.

Connaissance des techniques de communication (questionner, écouter, prendre la parole, reformuler).

Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.

Connaissance de l'environnement chantier (se repérer sur un plan, accessibilité).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	28/46

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	29/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Adapter et installer des menuiseries intérieures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de documents techniques mettre en œuvre des portes (palières, blocs-portes, portes à galandage, portes coupe-feu), post-formées, isoplanes ou massives, en neuf ou en rénovation.

- Déposer proprement des menuiseries intérieures (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.
- Apprécier si le support est apte à recevoir une menuiserie intérieure, effectuer une réserve si le support est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Vérifier l'emplacement et le dégagement utile à la manœuvre d'une menuiserie intérieure.
- Régler les talons d'un bâti ou dormant, en fonction de la nature du revêtement de sol ou du trait de niveau.
- Ajuster, couper et fixer des menus ouvrages (plinthes, baguettes, chant plats, etc.).
- Installer des accessoires (poignées, caches, etc.), et effectuer les réglages nécessaires au bon fonctionnement d'une menuiserie intérieure.
- Protéger une menuiserie intérieure contre les chocs pendant et après les travaux.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation et le tri sélectif des déchets.
- Rendre compte de son travail et renseigner une fiche Qualité pour l'installation d'une menuiserie intérieure.

Pose en neuf :

- Implanter, adapter et fixer une menuiserie intérieure en feuillure, en tunnel ou en applique dans le respect des règles d'exécution issues des documents techniques de mise en œuvre.
- Implanter, adapter et fixer une menuiserie intérieure en attente de cloison dans le respect des règles d'exécution issues des documents techniques de mise en œuvre.

Pose en rénovation :

- Déposer proprement une menuiserie intérieure (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.
- Intégrer une menuiserie intérieure dans une cloison existante dans le respect des règles d'exécution issues des documents techniques de mise en œuvre.
- Mettre en jeu et ferrer une menuiserie intérieure dans un bâti existant.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en équipe sur chantier ou en site occupé. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Le professionnel utilise en toute sécurité de matériel électroportatif en respectant les règles de sécurité. Dans les situations de travaux en hauteur, le recours aux plates-formes individuelles légères ou aux nacelles implique la sécurisation du chantier. Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) doivent être portés et appropriés à la situation.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les aplombs, les niveaux et les tolérances sur les dimensions de la baie respectent la norme NF DTU 20.1.

Les tolérances (aplomb, niveau, altimétrie, planéité), pour l'installation d'une porte intérieure sont conformes à la norme NF DTU 36.2.

Le choix des fixations au droit des organes de rotation et de condamnation est conforme à la norme NF DTU 36.2.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	31/46

La mise en jeu et le ferrage d'une porte intérieure n'engendrent pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Adapter et mettre en jeux des menuiseries intérieures.
Intégrer des blocs-porte et des systèmes coulissants dans des cloisons.
Implanter et fixer des rails et des montants de structure métallique.
Mettre en place des panneaux d'isolation phonique dans une structure métallique.
Découper, positionner et visser des plaques de plâtre.
Traiter la finition des joints de plaque de plâtre.
Utiliser des machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
Renseigner les documents de fin de chantier.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Travailler en site occupé.
Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien.
S'intégrer dans un collectif de travail

Connaissance de la terminologie du bâtiment.
Connaissance de la lecture de plans de la construction.
Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.
Connaissance des caractéristiques et des règles de mise en œuvre (NF.DTU 36.2) des différents types de portes intérieures.
Connaissance des caractéristiques et des règles de mise en œuvre des cloisons en plaque de plâtre (NF DTU 25.41).
Connaissance sur l'utilisation des matériels et outillages (niveau laser, matériels électroportatifs, etc.).
Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs), des gestes et postures.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	32/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Adapter et installer des escaliers en bois

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de documents techniques mettre en œuvre des escaliers (droit et quart tournant), des mains courantes de section ronde, plate ou carrée et des garde-corps pour assurer la protection des personnes, avec des fixations sur dalle, en nez de dalle, entre tableau ou en remplissage, dans un bâtiment neuf ou en rénovation.

En rénovation :

Déposer proprement des éléments de circulation ou de protection (recyclage, transformation), et assurer le stockage provisoire sur le chantier.

Pour toutes les installations :

- Apprécier si les supports et les trémies sont aptes à recevoir des éléments de circulation ou de protection, effectuer une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Assembler des éléments de circulation ou de protection en suivant la notice du fournisseur.
- Installer et fixer des éléments de circulation ou de protection de façon à reprendre les efforts exercés en utilisation normale.
- Traiter les jeux périphériques (exemple : jeu entre les marches et le mur) par la pose et la fixation de plinthes ou stylobates).
- Installer un antidérapant sur un nez de marche.
- Protéger les ouvrages contre les chocs pendant et après les travaux.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation et le tri sélectif des déchets.
- Renseigner les fiches de contrôle.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en équipe sur chantier ou en site occupé. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Le professionnel utilise en toute sécurité de matériel électroportatif en respectant les règles de sécurité. Dans les situations de travaux en hauteur, le recours aux plates-formes individuelles légères implique la sécurisation du chantier et le port d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les paramètres (dimensions de la trémie, reculement, échappée, hauteur entre les sols finis), permettent l'installation d'un escalier.

Les tolérances d'installation des escaliers et garde-corps associés sont respectées (DTU 36.3).

Les fixations sont adaptées et permettent la reprise des efforts exercés.

L'ajustement, la symétrie, la qualité de coupe et la fixation d'un stylobate répondent aux exigences du cahier des charges.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Vérifier les supports et les trémies.

Assembler un élément de circulation ou de protection en suivant la notice du fournisseur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	33/46

Installer et fixer un élément de circulation ou de protection de façon à reprendre les efforts exercés en utilisation normale.

Adapter et fixer des plinthes ou stylobates.

Utiliser des machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.

Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Renseigner les documents de fin de chantier.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.

Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.

Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Travailler en site occupé.

Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance de la terminologie du bâtiment.

Connaissance de la lecture de plans de la construction.

Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.

Connaissance des caractéristiques des différents types d'escaliers et des règles de mise en œuvre (DTU 36.3).

Connaissance sur l'utilisation des matériels et outillages (niveau laser, matériels électroportatifs, etc.).

Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs), des gestes et postures.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	34/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de plans et de documents techniques, mettre en œuvre des parquets en tenant compte de leur nature, des spécificités du support, des systèmes d'assemblage des lames et de l'utilisation des lieux dans des bâtiments neufs ou en rénovation.

En rénovation :

Déposer proprement des parquets (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.

Pour toutes les installations :

- Apprécier si le support et le local sont aptes à recevoir des parquets ou des planchers en bois (humidité relative ambiante, humidité du support, planéité, etc.), effectuer une réserve si le résultat est estimé inacceptable et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer la pose.
- Effectuer différentes mises en œuvre de parquets (clouée sur lambourdes ou solives, collée et flottante avec couche isolante), en respectant les règles de mise en œuvre (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).
- Pratiquer des opérations de finition (ponçage, vitrification).
- Ajuster et fixer des plinthes et menus ouvrages pour traiter les jeux périphériques.
- Protéger les ouvrages contre les chocs pendant et après les travaux.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation et le tri sélectif des déchets.
- Renseigner les fiches de contrôle.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en équipe sur chantier ou en site occupé. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Le professionnel utilise en toute sécurité du matériel électroportatif en respectant les règles de sécurité. Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) doivent être portés.

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche

Les règles concernant la réception du support et du local pour la mise en œuvre des parquets sont respectées.

La planéité, le désaffleure entre les lames, les joints entre les éléments assemblés, le décalage entre deux arasements et la mise en œuvre des parquets sont conformes aux normes (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).

L'ajustement, la qualité de coupe et la fixation des plinthes et menus ouvrages répondent aux exigences professionnelles.

Les déchets sont triés, stockés et évacués (réglementation en vigueur).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter, tracer, répartir, fixer et régler des ossatures de pose non apparentes.

Mettre en œuvre des parquets par clouage, collage ou clipsage en respectant les normes en vigueur (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).

Mettre en œuvre des planchers en respectant la norme en vigueur (NF DTU 51.3).

Ajuster et fixer des menus ouvrages.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	35/46

Utiliser les machines électroportatives dans le respect de leur fonction et règles d'entretien et de sécurité.
Nettoyer le chantier, trier, stocker et évacuer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
Contrôler la conformité technique de l'intervention suivant le cahier de charges.
Renseigner les documents de fin de chantier.

Organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Coordonner son intervention avec d'autres corps d'état.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

Travailler en site occupé.
Renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien.
S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance de la terminologie du bâtiment.
Connaissance de la lecture de plans de la construction.
Connaissance des normes d'accessibilité des établissements recevant du public.
Connaissance des caractéristiques des différents types d'escaliers et des règles de mise en œuvre (NF DTU 51.1, NF DTU 51.2, NF DTU 51.11).
Connaissance sur l'utilisation des matériels et outillages (niveau laser, matériels électroportatifs, etc.).
Connaissance des équipements de protection (individuels, collectifs), des gestes et postures.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	36/46

Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Effectuer l'installation d'éléments mobiliers d'un aménagement intérieur à usage privé et professionnel et s'assurer de la conformité aux règles techniques et pratiques professionnelles.

En rénovation :

Déposer proprement des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.

Pour toutes les installations :

- Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et émettre une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
- Vérifier l'emplacement et le dégagement des équipements sanitaires (exemple : évacuation des eaux), et électriques (exemple : prises).
- Déposer si besoin des profils bâtiments ou de décorations (exemple : plinthe).
- Implanter des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur à partir d'un dossier technique.
- Monter des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur (exemple : caisson), et installer les équipements (exemple : profilés, lampes de type LED, etc.).
- Positionner et régler les niveaux et les aplombs des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
- Liaisonner des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et les assurer au support par des fixations adaptées.
- Adapter et ajuster des éléments de type : fileur, plinthe, corniches, etc.
- Plaquer / affleurer de chants sans défaut de planéité, d'éclats, de rayures, ou d'irrégularités.
- Effectuer l'installation et le réglage des équipements, des accessoires et des organes en rotation ou en translation (ex : porte, tiroir), et assurer les dernières finitions.
- Contrôler la fixation, l'alignement et le liaisonnage des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
- Régler et aligner des portes, des tiroirs afin que ceci n'engendre pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.
- Protéger les ouvrages contre les chocs pendant et après les travaux.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation et le tri sélectif des déchets.
- Renseigner les fiches de contrôle, et chez un particulier, expliquer le fonctionnement et les modalités d'entretien des équipements installés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence en équipe et souvent en site occupé ou en coactivités avec les autres corps d'état, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. En fonction de l'importance des travaux d'installation il peut être assisté par d'autres ouvriers, en principe de qualification moindre. Les sites des chantiers, parfois éloignés du siège de l'entreprise, imposent dans la grande majorité des cas des déplacements à la journée ou à la semaine, ce qui nécessite un esprit d'équipe et une certaine adaptabilité. Les risques pour la santé du professionnel sont liés à l'atmosphère (exemples : bruits des machines, poussières de bois), à l'usage de machines rotatives et outils de coupe (exemples : défonceuse, scie sauteuse, scie circulaire, perceuse/visseuse, etc.), à la manutention de charges et au risque de chutes (exemple : travail en hauteur). La réglementation sur la prévention de ces risques exige la fourniture et l'emploi d'équipements de protection individuelle et collective. Cette compétence touche à la sécurité et à l'organisation des moyens sur le chantier (PPSPS).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	37/46

Critères de performance

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche
L'appréciation des supports est correctement effectuée.
L'implantation, le positionnement, l'alignement, les niveaux, les aplombs et le liaisonnage des éléments mobiliers sont correctement effectués.
Le placage et l'affleurage de chants sont sans éclats et sans irrégularités.
Les fixations des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur sont adaptées à la nature du support.
Les fileurs, plinthes, corniches, etc., ne laissent pas apparaître d'imperfections.
Les réglages et les alignements des équipements, des portes ou de tiroirs n'engendrent pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.
Le lieu d'exécution des travaux d'installation est nettoyé et les déchets sont triés sélectivement (chutes, aérosols, produits emballage, etc.), puis évacués conformément à la réglementation.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Apprécier si les supports sont aptes à recevoir des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et émettre une réserve si les supports sont estimés inacceptables et en informer le maître de l'ouvrage avant de commencer l'installation.
Installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et équipements prenant en compte le handicap des personnes à mobilité réduite (PMR).
Protéger les biens existants et implanter les éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Effectuer le montage des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Réaliser des découpes (tuyauterie, passage de gaines, etc.).
Positionner, régler (niveaux et aplombs), liaisonner et fixer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Positionner et fixer des quincailleries d'ameublement (charnières invisibles, coulisses de tiroir, etc.), et effectuer les différents réglages.
Ajuster, installer et fixer des bandeaux, plinthes, corniches, poignées, miroir, tablette en verre, etc.
Exploiter un dossier d'exécution et d'installation, apporter des solutions techniques liées aux caractéristiques des travaux et en informer son hiérarchique.
Utiliser les machines électroportatives, les outils de mesure et de traçage.
Repérer des niveaux de référence et utiliser des outillages d'implantation (niveau, laser).
Expliquer à une tierce personne le fonctionnement et les modalités d'entretien du mobilier installé.
Renseigner les documents de fin de chantier.

Mettre en œuvre des modes opératoires et organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance des caractéristiques des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Connaissance des règles de mise en œuvre des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur.
Connaissance des normes d'ergonomie et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).
Connaissance de la lecture de plans.
Connaissance des outils de mesure et de traçage.
Connaissance de l'outillage électroportatif et de la maintenance de premier niveau.
Connaissance de la réglementation définissant les règles d'hygiène et de sécurité au travail (PPSPS).
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	38/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Installer et raccorder des éviers, des vasques, des mélangeurs, des plaques de cuisson, des fours, des lave-vaisselles, des rubans de type LED, des réglettes de type LED, etc., et s'assurer que les travaux sont conformes à l'ensemble des règles techniques et pratiques professionnelles.

Pour les équipements sanitaires :

- En rénovation, déposer proprement des équipements sanitaires (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.
- A partir des plans, vérifier la position des équipements (alimentation, évacuation).
- Réaliser l'intégration et l'étanchéité des équipements sanitaires.
- Préparer et effectuer les raccordements aux différents réseaux conformément aux normes et réglementations en vigueur.
- Vérifier l'installation, la fixation, l'étanchéité, la conformité aux normes des équipements sanitaires avant leur mise en service.
- Assurer la protection des équipements sanitaires installés.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien des équipements sanitaires.
- Rendre compte de son travail (écrit, petits croquis, photos, etc.) et renseigner les fiches Qualité pour l'installation des équipements sanitaires.

Pour les équipements électriques et électroménagers :

- En rénovation, déposer proprement des équipements électroménagers (recyclage, transformation) et assurer le stockage provisoire sur le chantier.
- Vérifier l'adéquation entre le réseau et le tableau électrique (dispositif de coupure d'urgence, disjoncteurs).
- A partir des plans, vérifier la position des équipements électriques (éclairages, prises de courant, circuits spécialisés) ; ceux-ci doivent être adaptés à l'usage (indice de protection), non vétustes et conformes à la réglementation.
- Réaliser l'implantation et l'intégration des équipements électriques et électroménagers.
- Effectuer les raccordements des équipements électriques et électroménagers aux différents réseaux conformément aux normes et réglementations en vigueur.
- Vérifier l'installation, la fixation, l'étanchéité, la ventilation, la conformité aux normes des équipements électriques et électroménagers avant leur mise en service.
- Assurer la protection des équipements électriques et électroménagers installés.
- Réaliser le nettoyage du chantier, l'évacuation et le tri des déchets, et le nettoyage du matériel.
- Expliquer au client les modalités d'entretien des équipements électriques et électroménagers.
- Rendre compte de son travail (écrit, petits croquis, photos, etc.) et renseigner les fiches Qualité pour l'installation des équipements électriques et électroménagers.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce souvent en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Le professionnel peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un tiers, ou une clientèle en situation de handicap. Le lieu d'exécution de l'installation, parfois éloigné du siège de l'entreprise, impose dans la grande majorité des cas des déplacements à la journée, ce qui nécessite un esprit d'équipe et une certaine adaptabilité. Elle nécessite l'utilisation de matériel électroportatif (défonceuse, scie sauteuse, scie circulaire, perceuse/visseuse, etc.), en respectant les règles de sécurité.

Critères de performance

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	39/46

Les équipements de sécurité correspondent aux risques de la tâche
L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures.
Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur.
Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Vérifier l'implantation des réseaux d'alimentation et d'évacuation.
Effectuer l'encastrement, l'étanchéité et la fixation des équipements sanitaires.
Effectuer l'encastrement, la ventilation, l'étanchéité et la fixation des équipements électriques et électroménagers.
Raccorder les équipements sanitaires, électriques et électroménagers.
Vérifier le fonctionnement des équipements en conformité avec les prescriptions des fabricants.
Vérifier la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur et assurer la mise en service et la protection des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.
Evacuer et trier des déchets dans le respect environnemental.
Protéger les équipements et compléter les fiches de contrôle.
Expliquer à une tierce personne le fonctionnement et les modalités d'entretien des équipements installés.

Mettre en œuvre des modes opératoires et organiser un poste de travail pour une exploitation en sécurité.
Contrôler la conformité du travail produit avec les règles professionnelles en vigueur.

S'intégrer dans un collectif de travail.

Connaissance des règles de mise en œuvre (NF DTU 60.1).
Connaissance de la réglementation électrique (NF C 15-100).
Connaissance des produits d'étanchéité.
Connaissance des caractéristiques et de la mise en œuvre des équipements sanitaires.
Connaissance des caractéristiques des équipements électriques et électroménagers.
Connaissance de la lecture de plan.
Connaissance des outils de mise en œuvre des équipements sanitaires.
Connaissance des outils de mise en œuvre des équipements électriques.
Connaissances des outils électroportatifs et de la maintenance de premier niveau.
Connaissance des normes environnementales et du tri sélectif.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	40/46

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de ses activités d'installation d'éléments mobiliers d'un aménagement intérieur ou d'équipements., le professionnel est amené à rédiger des fiches de contrôle et à renseigner le client sur les modalités d'entretien.

Critères de performance

Face au client, pour l'explication sur les modalités d'entretien des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur et des équipements installés, le professionnel fait preuve de technicité, de sérieux et d'expérience.

Dans la fiche qualité, les observations sont précises et apparaissent clairement.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel agit en conformité aux consignes et règles en usage dans le domaine de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au travail.

Critères de performance

Les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention liées à l'emploi sont connues.

Le choix des outils de manutentions est pertinent par rapport à l'opération visée.

Les règles de sécurité spécifiques sont respectées sur chaque machine utilisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	41/46

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	43/46

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MI	REAC	TP-01343	02	06/12/2022	27/10/2022	44/46

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

